

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques et ICCAT Mercredi 25 avril 2025 – Saint Jacques de Compostelle et visioconférence

Serge Larzabal (Président du GT VIII et IX) a remercié les participants pour leur présence, et en particulier Maria Aira de Commission européenne. Le compte rendu de la réunion précédente a été validé, et deux points à l'ordre du jour ont été échangés.

### I. Captures accidentelles de cétacés

#### 1. Point d'information par l'administration française

Camille Youni (DGAMPA) a rappelé le contexte réglementaire français et européen de la fermeture du golfe de Gascogne. Actuellement, une expérimentation à grande échelle de test de dispositifs de mitigation des captures accidentelles de petits cétacés est en cours avec 95 pingons PIFIL et 65 balises acoustiques DolphinFREE. Il y a également un objectif d'équiper 115 navires de caméras d'ici fin 2025, et d'observer 10% des marées des sennes pélagiques et chaluts pélagiques.

Camille Youni (DGAMPA) a indiqué que lors de la période de fermeture du 22 janvier au 20 février 2025, 243 cétacés se sont échoués. Enfin, elle a ajouté que le bilan pour déterminer les causes des échouages sera disponible en fin d'année 2025.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a informé que le secteur français s'intéressait au bilan de la fermeture de l'hiver 2025, et souhaitait savoir comment cette fermeture avait permis de diminuer les captures accidentelles. Camille Youni (DGAMPA) a répondu que les causes allaient être approfondies dans les prochains bilans, et qu'ils étaient très attachés à la précision des données. Elle a d'ailleurs félicité le secteur français pour son engagement dans la collecte de données.

En réponse à Raul Garcia (WWF), Camille Youni (DGAMPA) a précisé que 479 échouages de cétacés ont été comptabilisés du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril 2025, que les nécropsies ne sont pas systématiques (suivant l'état du cadavre) et que les paramètres de capture ne sont pas les seuls analysés lors de ces nécropsies.

#### 2. Actualités du Groupe d'États Membres SUD

Alda Centeio (Administration portugaise, présidence du GEM) a rappelé que le règlement du 30 septembre 2024 découlait d'une Recommandation Conjointe (JR) que le GEM avait envoyé à la Commission européenne. Le GEM a déjà eu deux réunions techniques sur le sujet en 2025 : ils souhaitent augmenter le nombre d'observateurs sur les engins à risque, et prendre en compte les impacts socio-économiques de la fermeture.

Concernant le Portugal, Alda Centeio (Administration portugaise, présidence du GEM) a indiqué qu'ils espéraient présenter leur rapport au gouvernement afin de proposer des

restrictions au niveau des sennes et palangriers, et renforcer les mesures déjà existantes dans leur plan d'action.

Serge Larzabal (Président du GT VIII et IX) a répondu à Francisco Teijeira (OPROMAR) que d'après le projet OBSCAME, il n'y aurait pas de diminution de la population de dauphins communs en Manche, Mer du Nord et Irlande.

### 3. Point d'information par l'administration espagnole

Encarnacion Benito (Administration espagnole) a indiqué qu'en Espagne, il y avait des mesures établies par un décret (planification, amélioration des connaissances scientifiques) depuis 2020. Ils ont également pris les mêmes mesures qu'en France dans les zones à risque (fermeture en suivant le règlement communautaire).

L'Espagne a un plan d'action depuis plusieurs années et augmente ses connaissances scientifiques sur les cétacés (projets, observations). Il y a aussi un projet pilote sur les nécropsies mais les données ne sont pas concluantes pour l'instant, à cause de l'état de dégradation trop avancé des cadavres. Encarnacion Benito (Administration espagnole) considère qu'il faut avoir des données mises à jour continuellement sur les dauphins pour un travail efficace.

En réponse aux membres, qui sont très intéressés par le fait de suivre les individus relâchés vivants, Encarnacion Benito (Administration espagnole) a précisé qu'en Espagne cela ne concernait que les cadavres, afin de suivre leur dérive.

## II. Projet d'avis sur la PCP

Serge Larzabal (Président du GT VIII et IX) et Marie Le Bras (Secrétariat du CC SUD) ont respectivement rappelé les grandes lignes du projet d'avis sur l'évaluation de la PCP et son calendrier. La parole a ensuite été donnée aux membres, surtout pour débattre de la position minoritaire rédigée par les ONG du CC SUD.

En réaction, les membres ont mentionné les points suivants :

- Les données factuelles sont différentes entre les ONG et le secteur, ce qui ne devrait pas être le cas,
- Les objectifs environnementaux attendus dans le cadre de la PCP ont été atteints dans le cas du CC SUD,
- Les ONG souhaitent parler de « révision » et non d' « évaluation » de la PCP, alors que le secteur considère qu'il y a besoin d'une vraie réforme,
- La réalité de 2025 est bien différente de celle de 2013, ce qui fait que la PCP actuelle n'est plus adaptée,
- La PCP est trop centrée sur l'environnement et la durabilité, elle oublie les pêcheurs.

Serge Larzabal (Président du GT VIII et IX) a rappelé que tous les avis du CC SUD étaient importants, mais celui-ci encore plus car il découle d'une consultation de la Commission européenne), qui souhaite avoir l'avis du CC SUD ; il est donc nécessaire de trouver un consensus. Il a clos ce point en déclarant laisser quelques jours d'échanges aux ONG pour que la position minoritaire soit plus mesurée, avant de valider l'avis le 27 mai lors du prochain ComEx.

### III. Point d'information sur les EMV

Ralf Döring (CSTEP) a présenté aux membres un résumé et les conclusions du rapport du Groupe d'Experts 29-04 du CSTEP sur l'évaluation socio-économique de l'impact des EMV, qui s'est réuni récemment. Il a d'abord souligné l'importance de l'implication des parties prenantes afin d'apporter des données et identifier les impacts, comme lors d'entretiens réalisés précédemment avec des membres des Conseils Consultatifs. Le rapport donne des informations préliminaires mais ne présente pas les effets socio-économiques dans leur intégralité, il faudrait des analyses supplémentaires (notamment des parties intéressées).

Le Groupe d'Experts espère discuter avec la DGMARE et les États Membres afin de surmonter les limitations de données. Il a également proposé d'améliorer les données disponibles pour le modèle de déplacement DISPLACE (actuellement le meilleur modèle pour les analyses). En effet, le principal problème est le manque de données, et le niveau de résolution des données disponibles.

Ralf Döring (CSTEP) a indiqué que pour la première fois au sein du CSTEP, ils avaient discuté de l'importance des services écosystémiques des EMV, et d'examiner leur valeur économique. Ils les ont classés selon quatre catégories : services d'approvisionnement, de régulation, de soutien, et culturels.

Caroline Alibert Deprez (DGMARE) a précisé que le travail du Groupe d'Experts présente sa vision et ses opinions, et qu'il ne faut pas les confondre avec celles du CSTEP. Ces résultats sont une première étape, que la Commission européenne salue, mais qu'il va falloir affiner dans le futur.

Sergio Lopez (Président du CC SUD) a salué le travail du Groupe d'Experts, mais a déploré qu'il arrive aussi tard dans le processus, cela aurait dû être réalisé avant d'adopter le règlement. Selon lui, il est également impossible de connaître l'impact économique réel.

Serge Larzabal (Président du GT VIII et IX) a pris ce travail comme une bonne nouvelle, et a espéré revoir Ralf Döring (CSTEP) d'ici un an, quand il y aura plus de résultats au sujet des EMV.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient  
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu  
www.cc-sud.eu

## **BILAN :**

- Les membres ont été informés des actualités sur les captures accidentelles de cétacés en France, au Portugal et en Espagne,
- L'avis sur l'évaluation de la PCP sera légèrement modifié (avis minoritaire) avant de le présenter au prochain ComEx,
- Les membres ont été informés des actualités du Groupe d'Experts du CSTEP sur l'évaluation socio-économique de l'impact des EMV.